



HAL
open science

Reconsidérer la place de l'arbre en agriculture : le cas de l'agroforesterie

Fabien Liagre

► **To cite this version:**

Fabien Liagre. Reconsidérer la place de l'arbre en agriculture : le cas de l'agroforesterie. Revue forestière française, 2009, 61 (5), pp.503-512. 10.4267/2042/31529 . hal-03449707

HAL Id: hal-03449707

<https://hal.science/hal-03449707>

Submitted on 25 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

RECONSIDÉRER LA PLACE DE L'ARBRE EN AGRICULTURE : LE CAS DE L'AGROFORESTERIE

FABIEN LIAGRE

Planter un arbre pourrait sembler naturel pour un agriculteur. Pourtant, cette action a eu souvent de grandes répercussions sur la gestion de son exploitation notamment sur le plan réglementaire. Trois exemples d'agriculteurs⁽¹⁾, sur une période allant de 1975 à nos jours, nous montrent à quel point il est difficile de modifier les réglementations et, plus largement, de concilier agriculture et environnement. Mais ces agriculteurs nous ont permis d'avancer positivement, ce qui a donné lieu ces dernières années à d'importants résultats.

HEURS ET MALHEURS DE TROIS PIONNIERS AGROFORESTIERS

Lorsque Monsieur Jollet, un céréalier agroforestier des plus reconnus aujourd'hui, s'est lancé dans un projet agroforestier en 1975, il n'a reçu quasiment aucun soutien. L'idée de planter à faible densité semblait infaisable aux services techniques de l'État mais également aux services forestiers. Les arbres ne pouvaient pas pousser à faible espacement, d'autant plus qu'ils étaient soumis à la concurrence des céréales. Comme les projets de boisement de noyers étaient souvent des échecs dans la région, et bien que ce céréalier eût noté dans son environnement « des noyers qui poussaient bien », l'Administration lui a demandé de planter des blocs monospécifiques de résineux. Grâce à son opiniâtreté, il a pu partager en deux son projet : une plantation de résineux en densité forestière et une plantation agroforestière de noyers. Les plantations de noyers ont été réalisées à 14 x 10 ou 7 m, soit des densités de 70 à 90 arbres/ha. Il met en culture sur une largeur de 12 m entre les lignes d'arbres et cultive des céréales et des oléaprotéagineux sans discontinuité jusqu'à aujourd'hui. Dans le même temps, son frère réalise, sur le même parcellaire, un boisement de terre agricole avec des noyers de la même provenance mais en densité forestière de 7 x 7 m, soit 200 tiges par hectare, sans culture. Cette plantation sera binée annuellement pendant les vingt premières années. Dès les premières années, le résultat est sans appel : les noyers agroforestiers se développent bien davantage que leurs congénères forestiers. Devant ces résultats surprenants, l'administration autorise donc M. Jollet, en 1988, à planter des merisiers en système agroforestier mais à condition de respecter les densités minimales du cahier des charges des boisements forestiers (!). Il peut ainsi espacer les lignes de plantation de 14 m mais se voit donc contraint de planter à 1,50 m d'écartement sur la ligne pour atteindre les 400 tiges par hectare, seuil minimal autorisé. Par peur du contrôle, la première éclaircie n'interviendra qu'une vingtaine d'années plus tard, trop tardivement pour ce type de densité. Néanmoins, les merisiers parvinrent à rattraper le retard de croissance dû à ce voisinage forcé intraspécifique. Trente ans après, les noyers agroforestiers, mesurés par l'INRA de Toulouse lors du projet européen

(1) GIRARDIN (N.), LIAGRE (F.). — Agroforesterie, produire autrement. — DVD de 65 mn.

SAFE (Dupraz *et al.*, 2005), présentent des volumes de billes deux fois plus importants et des biomasses foliaires trois fois plus importantes, en comparaison du témoin forestier.

En 2005, le deuxième agriculteur, un céréalier-viticulteur du Languedoc-Roussillon, se lance dans un projet agroforestier de 25 ha. Son objectif : diversifier son capital et améliorer le paysage immédiat de l'exploitation où il pratique la vente directe. Étrange correspondance dans le temps avec le cas du premier agriculteur : alors qu'il existe depuis 2001 une mesure agroforestière autorisant les faibles densités, les services administratifs demandent au propriétaire de respecter les densités forestières minimales pour l'obtention de la subvention à la plantation. Le projet aux essences diversifiées devient une plantation monospécifique de noyers d'un seul tenant. Pourquoi le Noyer ? Simplement parce que c'est la seule essence de la liste des essences forestières autorisée à être plantée à faible densité, puisque la densité minimale autorisée est de 70 arbres/ha au lieu des 400 et au-delà pour les autres feuillus. L'agriculteur plantera ainsi 70 noyers à l'hectare, pas un de plus, alors qu'il aurait préféré planter à 40 ou 50 arbres à l'hectare, en complétant avec des frênes, des poiriers et des cormiers.

L'histoire du troisième agriculteur, un éleveur de moutons de la même région, ne change guère. En 1996, il décide d'aménager 11 hectares de prairie en agroforesterie pour produire du bois d'œuvre, protéger les moutons, lutter contre l'érosion et rendre plus agréable le paysage aux abords de son habitation. À l'origine, son projet portait sur plusieurs essences de feuillus, en mélange pied à pied, avec des densités inférieures à 100 tiges par hectare. L'éleveur a finalement pu conserver des densités réduites mais à condition de planter une proportion de noyers plus importante et de considérer les autres essences comme secondaires. Si la diversité d'essences a été ainsi retenue, l'Administration lui a toutefois demandé au final de planter par blocs monospécifiques, en contradiction avec la notion d'essence secondaire, destinée *a priori* à être intercalée entre les noyers. Sept ans après la plantation, il se fait contrôler par une inspectrice de l'ONIC, aujourd'hui AUP, pour vérifier les déclarations de surfaces fourragères éligibles aux aides directes. Malgré une bonne volonté manifeste, l'inspectrice est perplexe et a du mal à classer les parcelles agroforestières dans son rapport. Est-ce de la forêt ? De la prairie ? Le cas de l'agroforesterie est encore non défini dans les critères d'éligibilité. Mais, au moment de partir, elle demande à l'éleveur de lui fournir de la documentation technique. Son mari est éleveur et elle aimerait lui fournir tous les éléments pour qu'il fasse la même chose sur son exploitation !

GÉRER LES RISQUES SUR LE LONG TERME

Dans les trois exemples, les agriculteurs ont rencontré les mêmes difficultés pour faire reconnaître leur projet associant des arbres aux cultures dans un univers agricole très cloisonné, depuis les réglementations jusqu'aux conseils techniques, avec l'obligation de ne planter qu'une seule essence, en écartant toute possibilité de diversité des essences. Certes, on pourrait objecter qu'ils avaient toujours la possibilité de ne demander aucune aide, que ce soit en aide directe comme à l'investissement. Effectivement, la question mérite d'être posée au départ du projet. Car à force de vouloir faire rentrer un projet dans les normes, dans le but de ne pas perdre d'aides ou d'en gagner, on risque d'y perdre en termes de réalités agronomiques ou sylvicoles et finalement en rentabilité sur le long terme. Car là est un des problèmes de notre société : dans un univers agricole où les réglementations changent sans cesse, parfois d'une année sur l'autre, comment concevoir un projet qui demande une vision sur le long terme ? La dépendance aux aides entre alors dans un cercle vicieux faisant perdre toute réflexion de fond sur la durabilité du système de production. De même, cette incertitude réglementaire bloque un grand nombre de projets : qui se risquerait dans une plantation d'arbres en parcelle agricole si, quelques années après, vous risquez de perdre des aides ou si les arbres vont vous compliquer les déclarations



Photo 1 Un projet monospécifique qui aurait eu plus de cachet avec un peu plus de diversité dans les essences plantées... et moins risqué d'un point de vue phytosanitaire. Photo F. LIAGRE

de la PAC ? Un projet agroforestier, comme tout projet agricole, doit pouvoir être conçu avec une vision à long terme. En agroforesterie, on ne cherche pas à maximiser les rendements de l'année prochaine mais à réduire les risques sur le long terme par une préservation des sols, de la biodiversité, de la qualité de l'eau. Mais, sur le long terme, comme l'ont montré les travaux de l'INRA de Montpellier de ces dix dernières années, la production en termes de biomasse est supérieure et la rentabilité suit (Dupraz et Liagre, 2008). Pour l'agriculteur, toute la question réside alors dans l'investissement de départ et l'attente des premiers revenus liés à la vente des produits ligneux. Pour cette raison, il nous semble important que les réglementations puissent s'adapter à l'agroforesterie pour soutenir l'investissement et non l'inverse.

VERS LA FIN DES BLOCS MONOSPÉCIFIQUES...

Depuis 2000, l'Association française d'agroforesterie a particulièrement œuvré pour que l'arbre retrouve sa place dans l'agriculture et qu'il ne soit plus synonyme de perte de revenu ou de complication pour l'agriculteur. Pour répondre à cet objectif ambitieux, nous avons d'abord imaginé en 2000 une aide à l'installation des arbres, dans la lignée de la logique de guichet de la PAC. Très vite, nous nous sommes rendu compte qu'une simple aide à l'investissement ne résoudrait pas les problèmes que rencontraient les agriculteurs agroforestiers. Les agriculteurs ne recherchaient pas prioritairement une aide financière mais une simplification de la prise en compte des parcelles arborées dans les différentes réglementations et une aide technique efficace, dans un environnement où on leur apprend depuis 50 ans à cultiver sans les arbres. Il fallait donc rendre cohérente la politique de l'arbre dans sa globalité et sous trois angles :

— résoudre les problèmes de connexion verticale, depuis la rédaction des mesures et réglementations jusqu'à l'application des textes sur le terrain, depuis l'instruction des dossiers jusqu'aux contrôles sur place. Un travail de partenariat a été mené entre le ministère de l'Agriculture, l'Assemblée permanente des Chambres d'Agriculture (APCA), et la profession agroforestière. Quelques réunions ont suffi pour faciliter notamment l'éligibilité des parcelles arborées aux

aides directes, couplées et découplées, ce qui a donné une impulsion considérable à l'adoption de l'agroforesterie ;

— résoudre les problèmes de connexion horizontale, afin de rendre compatibles les mesures concernant les parcelles arborées entre le premier et deuxième pilier de la PAC, entre les ministères de l'Agriculture, de l'Écologie et des Finances. À la suite des réunions, un guide juridique et fiscal de l'agroforesterie a été réalisé conjointement par l'APCA, l'Association française d'agroforesterie, Agroof et les différents services du ministère de l'Agriculture. Ce guide est disponible sur le site www.agroforesterie.fr ;

— faire confiance à l'agriculteur. En voulant éviter tout risque de détournement des aides par des agriculteurs "profiteurs", on a eu tendance à multiplier les contrôles, à alourdir les cahiers des charges, au risque de freiner les envies et les prises de risques. Les principaux abus que nous avons pu observer concernent des mesures sur le long terme, favorisant un système au détriment d'un autre. C'était le cas par exemple de la prime au boisement agricole calculée sur 7 à 15 ans, ou de l'exonération de l'impôt foncier sur 15 à 50 ans selon les essences. Ces mesures, si elles peuvent aider certains porteurs de projet, ont également engendré des comportements opportunistes. Certains agents administratifs départementaux reconnaissent souvent un taux d'échec des BTA liés directement à un manque de considérations techniques au profit de ces aides (manque d'entretien des arbres, peu de suivi sur le long terme...). Faire confiance à l'agriculteur c'est avant tout ne plus le pénaliser au regard des réglementations existantes et lui laisser le choix des options techniques fondamentales, sans forcément imaginer des soutiens financiers sur le long terme. Un agriculteur cherche prioritairement à vivre de son exploitation. Il ne la mettra pas en faillite pour quelques euros par hectare et par an... Ce qu'il souhaite, c'est un soutien technique et l'assurance d'une adaptation en souplesse des réglementations sur le long terme.

À la suite des démarches de la profession agricole et agroforestière, la situation évolue dans le bon sens. En 2009, l'agroforesterie est mieux reconnue dans les réglementations et il est à



Photo 2 Pour faire reconnaître les résultats des parcelles agroforestières, de nombreuses visites ont été organisées sur le terrain. Pas moins d'une centaine de visites ont ainsi été réalisées lors des 10 dernières années par les membres fondateurs de l'Association française d'agroforesterie. Ici sur le site expérimental de Restinclières dans l'Hérault.

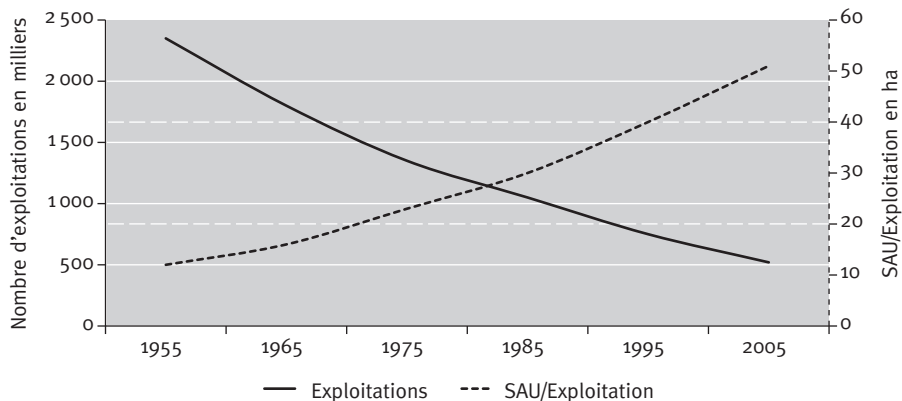
Photo F. LIAGRE

présent possible pour tout agriculteur ou propriétaire foncier d'imaginer un projet agroforestier adapté à ses objectifs, agricoles ou paysagers. L'agroforesterie fait d'ailleurs partie des actions importantes envisagées dans différents documents-cadres des politiques agricoles. On peut notamment citer le dernier document du ministère, *Objectif Terres 2020*⁽²⁾, où l'agroforesterie constitue une des 60 actions prioritaires du plan, ou encore le rapport d'expertise collective de l'INRA sur la biodiversité, où l'agroforesterie fait partie des recommandations des experts afin de maintenir ou développer la biodiversité en milieu agricole⁽³⁾.

PLANTER UN ARBRE NOUS PROJETTE DANS L'AVENIR

Mais si planter des arbres en plein champ demande de décroiser les réglementations ou l'accompagnement technique, cela exige aussi de décroiser notre manière de concevoir les aménagements du territoire. Opter pour une démarche agroforestière bouleverse la manière de réfléchir et nécessite de se projeter dans le long terme. Imaginer des projets agroforestiers, c'est se poser la question : dans 50 ans, quelle sera la situation des exploitations agricoles ? Quelles seront les productions, les techniques ou les machines qui seront utilisées dans les parcelles ? Est-ce que les arbres seront alors une contrainte ou plutôt un atout pour l'exploitant agricole ? Mais comme planter un arbre rime avec appropriation de l'espace, à qui appartiendra la terre, les moyens de productions ? Et quelle sera la place donnée à l'agriculteur dans la gestion des territoires ?

FIGURE 1
**EN 50 ANS, LE NOMBRE D'EXPLOITATIONS A ÉTÉ DIVISÉ PAR 5
 ET LA SAU MOYENNE MULTIPLIÉE PAR 5**
 (d'après les statistiques officielles du Ministère)



LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT EST SOUVENT UNE CONTRAINTE POUR L'AGRICULTEUR

Répondre à ces questions n'est pas aisé. Une chose est évidente aujourd'hui si l'on regarde l'évolution de l'agriculture depuis 50 ans : l'exploitant est de plus en plus seul et doit gérer des

(2) MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE. — Objectif Terres 2020. — Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, février 2009. — 45 p. (document téléchargeable sur <http://agriculture.gouv.fr/sections/magazine/focus/objectif-terres-2020>).

(3) Rapport ESCO INRA commandité par le MAP et le MEDDAD. — Juillet 2008. — 116 p. (Document téléchargeable sur www.inra.fr/content/download/13765/170036/version/5/file/synthese-expertise-agricultureetbiodiversite.pdf).

surfaces de plus en plus grandes, avec une certaine pression sociale, dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant illustré par de nombreuses directives européennes et nationales régissant ses interventions. La société observe et exige un travail agricole de plus en plus propre, mais sans réelle implication concrète de sa part dans des projets de partenariat entre agriculteurs et représentants de la société.

Remettre des arbres dans ce contexte, c'est à la fois tenir compte du temps disponible de l'agriculteur et de ses méthodes de travail. On ne recréera pas forcément des paysages agroforestiers d'antan, sous forme de parcs arborés où les arbres sont disséminés dans le paysage. Mais imaginer des projets nouveaux comme l'agroforesterie, c'est aussi prendre en compte cette solitude professionnelle et la pression réglementaire et socio-environnementale à laquelle est soumis l'agriculteur. Une première réponse logique est de penser les projets en impliquant directement les différents acteurs, afin d'éviter le cloisonnement socioéconomique avec d'un côté, l'exécutant agriculteur et, de l'autre, le payeur contrôleur.

IMAGINER DES PROJETS PARTICIPATIFS

Afin de réconcilier l'agriculteur et le reste de la société, on peut repenser la place de l'arbre dans des projets collectifs voire participatifs, conciliant les intérêts des uns et des autres et en diversifiant l'implication et la responsabilité de chacun. C'est aussi recréer un lien économique direct entre l'activité et le produit : les acteurs payent l'agriculteur pour son produit agro-environnemental plutôt que pour son action en faveur de l'environnement. Ainsi, on peut citer les projets de production de bois-énergie à partir du bocage afin d'alimenter les filières locales, à l'échelle communale. En confiant la mission d'exploiter le bocage, voire d'investir dans de nouvelles plantations, auprès des agriculteurs, une communauté de communes est gagnante sur plusieurs tableaux : le projet lui permet des gains en économie d'énergie, de favoriser des emplois locaux, d'améliorer son attrait touristique par le renouvellement du bocage. Mais le gain est multiple. Le partage de l'investissement dans une plate-forme de stockage entre collectivité et agriculteurs permet de diminuer les coûts de production de la plaquette et de sécuriser l'approvisionnement des plaquettes pour les utilisateurs. Et cet investissement permet d'ouvrir le marché aux particuliers souhaitant investir dans des chaudières à plaquettes, sans crainte d'approvisionnement. Du même coup, ces mêmes particuliers comprennent davantage le travail de régénération du bocage par les agriculteurs. Au bout du compte, les agriculteurs voient leur travail valorisé, économiquement et socialement. De plus, ces projets collectifs permettent de rompre en partie la solitude de l'agriculteur en l'impliquant dans un projet communal de grande importance. Ce type de projet, pouvant être envisagé juridiquement sous une forme de Société civile à intérêt collectif⁽⁴⁾, permet de renouer les liens entre collectivités, agriculteurs et habitants. Cet exemple peut facilement être étendu à d'autres enjeux territoriaux, comme l'aménagement des bassins versants et la protection des zones de captages. Plusieurs projets agroforestiers voient le jour, du fait des enjeux importants en termes de qualité de l'eau.

POUR DES PROJETS À TAILLE HUMAINE

Confrontée à plusieurs enjeux fondamentaux de notre société, l'agroforesterie se prête bien aux projets collectifs de taille modeste. Mais, que ce soit sur les thèmes de la biomasse, de la biodiversité, ou de la qualité de l'eau, tous ces projets sont conditionnés par une implication impor-

⁽⁴⁾ Voir www.scic.coop pour plus d'informations sur ce type de structure juridique.

tante en animation de l'organisme porteur et par une concertation entre les acteurs du territoire. D'autre part, la notion d'échelle des projets est importante. Afin de sécuriser les marchés et les contrats entre les acteurs, ces projets doivent être conçus à taille humaine, communale. Concernant le bois-énergie, on sait maintenant que le gigantisme de certains projets fragilise l'ensemble



Photo 3 En Bretagne, de nombreux projets collectifs à l'échelle de la commune ont vu le jour comme ici à Iffendic. La collectivité a passé un contrat avec les agriculteurs pour rémunérer au plus juste le travail des agriculteurs, sachant que, au final, la communauté de communes sera gagnante par les économies d'énergie réalisées.

Photo F. LIAGRE



de la filière, bien que cela ne soit pas toujours pris en compte dans les politiques régionales et nationales. Lors du colloque de Clermont-Ferrand en octobre 2006, sur le montage de projets et l'accompagnement des maîtres d'ouvrage⁽⁵⁾, l'une des principales conclusions a été que la réussite des projets était souvent conditionnée à la taille du projet. Plusieurs intervenants ont reconnu que, finalement, les microprojets étaient plus sûrs, plus stables, et finalement plus rentables à moyen terme que les projets ambitieux en termes d'approvisionnement. Un aspect à ne pas oublier dans la conception des futurs projets d'aménagement agroforestier.

Fabien LIAGRE
AGROOF
120 impasse des 4 vents
F-30140 ANDUZE
(liagre@agroof.net)

BIBLIOGRAPHIE

- AMBROISE (R.). — L'Agriculture et la forêt dans le paysage. — Paris : MAAPAR, 2002. — 104 p.
- ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA), AGROOF. — L'Agroforesterie dans les réglementations agricoles. — 17 p.
- ASSEMBLÉE PERMANENTE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE (APCA). — Les Formations arborées hors forêt : aspects juridiques et fiscaux. — Paris : APCA ; Ministère de l'Agriculture, 1996.
- BALLEUX (P.), VAN LERBERGHE (P.). — Le Boisement des terres agricoles. — DF - Boisterra, 2001. — 128 p.
- COULON (F.), DUPRAZ (C.), LIAGRE (F.), POINTEREAU (P.). — Étude des pratiques agroforestières associant des arbres fruitiers de haute tige à des cultures ou des pâtures. — SOLAGRO/INRA ; Ministère de l'Aménagement et du Territoire et de l'Environnement, 2001. — 199 p.
- DUPRAZ (C.), LAGACHERIE (M.), LIAGRE (F.), BOUTLAND (A.). — Perspectives de diversification des exploitations agricoles de la région Midi-Pyrénées par l'agroforesterie. — Montpellier : Conseil régional Midi-Pyrénées, 1995.
- DUPRAZ (C.), LAGACHERIE (M.), LIAGRE (F.), CABANNES (B.). — Des systèmes agroforestiers pour le Languedoc Roussillon. Rapport de fin d'étude commandité par le Conseil régional Languedoc-Roussillon, Montpellier. — Montpellier : Centre régional de la Propriété forestière, 1996.
- DUPRAZ (C.), LIAGRE (F.). — Agroforesterie. Des arbres et des cultures. — Éditions France Agricole, 2008. — 417 p.
- DUPRAZ (C.), LIAGRE (F.), MANCHON (O.), LAWSON (G.). — Implications of legal and policy regulations on rural development: the challenge of silvoarable agroforestry in Europe. *In* : Meeting the Challenge: Silvicultural Research in a changing world / J. Parotta *et al.* (editors). — IUFRO Division 1 Conference Proceedings, Montpellier, France, 2004, pp. 37-39.
- DUPRAZ (C.), BURGESS (P.), GAVALAND (A.), GRAVES (A.), HERZOG (F.), INCOLL (L.), JACKSON (N.), KEESMAN (K.), LAWSON (G.), LECOMTE (I.), LIAGRE (F.), MANTZANAS (K.), MAYUS (M.), MORENO (G.), PALMA (J.), PAPANASTASIS (V.), PARIS (P.), PILBEAM (D.), REISNER (Y.), VINCENT (G.), VAN DEN WERF (W.). — Safe Final Report. European Research Contract, 2005. — Montpellier : INRA, 2005. — 254 p.

(5) Colloque bois-énergie CIBE-ADUHME, 12 et 13 octobre 2006. Site : http://www.aduhme.org/missions_aduhme/colloquecibe.htm

- EICHHORN (M.), PARIS (P.), HERZOG (F.), INCOLL (L.), LIAGRE (F.), MANTZANAS (K.), MAYUS (M.), MORENO (G.), PAPANASTASIS (V.), PILBEAM (D.), PISANELLI (A.), DUPRAZ (C.). — Silvoarable Systems in Europe : Past, Present and Future Prospects. — *Agroforestry Systems*, 67, 2006, pp. 29-50.
- IDF. — Les Bourses d'arbres, remembrer sans déboiser. — Paris : Institut pour le développement forestier, 1995. — 47 p.
- LELLE (M.), GOLD (M.A.). — Agroforestry systems for temperate climates: Lessons from Roman Italy. — *Forest and Conservation History*, vol. 38, n° 3, 1994, pp. 118-126.
- LIAGRE (F.). — Les Haies rurales. — Éditions France Agricole, 2006. — 320 p.
- LIAGRE (F.). — Les Pratiques de cultures intercalaires dans la noyeraie fruitière du Dauphiné. — Montpellier, 1992. — 80 p. + annexes.
- MARY (F.), DELANNOY (E.), LIAGRE (F.), DUPRAZ (C.), LIFRAN (R.). — Les Planteurs de Noyer du Dauphiné : pourquoi optent-ils pour les cultures intercalaires et les noyers double-fin ? — *La Forêt privée*, 40, n° 236, 1997, pp. 53-65.

RECONSIDÉRER LA PLACE DE L'ARBRE EN AGRICULTURE : LE CAS DE L'AGROFORESTERIE [Résumé]

Avec la modernisation de l'agriculture, l'arbre a été peu à peu écarté des politiques de développement. Et sa prise en considération dans les différentes réglementations est révélatrice. Au travers de trois témoignages d'agriculteurs planteurs d'arbres recueillis pour les besoins d'un documentaire récent, on s'aperçoit rapidement qu'ils ont connu, à 5, 15 ou 30 années d'intervalle, les mêmes réticences, les mêmes problèmes dans l'accompagnement et l'éligibilité de leurs projets agroforestiers.

On demande aux mêmes agriculteurs de produire mieux, voire de maintenir les éléments naturels, au risque d'être pénalisés, ce qui semble paradoxal, surtout quand on voit les contraintes voire les pénalités que les arbres représentent pour la gestion de l'exploitation. Imaginer l'arbre au service du "développement durable" demande donc des clarifications réglementaires et juridiques avant toute autre chose. De ce côté, la situation évolue dans le bon sens, mais cela demande aussi de concevoir les projets sous un angle plus positif, voire participatif entre les acteurs du monde rural, afin de décroïsonner l'isolement des agriculteurs dans la gestion des territoires.

RECONSIDERING THE ROLE OF TREES IN AGRICULTURE – THE CASE OF AGROFORESTRY [Abstract]

With the modernisation of agriculture, trees were gradually taken out of development policies. In this respect, the way trees are handled in various regulations is enlightening. Through the testimony of three tree planter farmers recorded for the purposes of a recent documentary, it is soon apparent that, at 5, 15 or 30 years interval, they came up against similar reluctance and similar problems in obtaining support and recognition of their agroforestry projects as being eligible.

These farmers are asked to produce more efficiently, and sometimes to maintain natural elements, at the risk that they may be penalised — which seems contradictory — particularly in view of the constraints and sometimes disadvantages that trees may impose on overall farm management. For trees to be part of "sustainable development" requires some upfront clarification of regulations and legal provisions. In this respect a number of promising developments have occurred. Additionally, projects must be designed from a more positive, or even participative, angle between players in the rural environment so as to break down the isolation of farmers when contemplating land management decisions.

